

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

74, rue de Vaugirard, 74.

FACULTÉ DES LETTRES

Année scolaire 1876-1877

Les cours ouvriront le 3 Novembre

PHILOSOPHIE : Le R. P. BAYONNE, professeur.

Le vendredi à 4 heures, le professeur traitera des fondements de la morale et du droit naturel.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE : M. A. RONDELET, docteur ès lettres, professeur.

Le mercredi à 4 heures trois quarts, le professeur traitera de l'histoire de la philosophie grecque et romaine jusqu'à Jésus-Christ.

Le lundi à 10 heures et demie, le Discours sur la méthode de Descartes et les Pensées de Pascal, pendant le premier semestre : le *de Finibus*, de Cicéron, pendant le second.

ÉLOQUENCE LATINE : M. A. NISARD, ancien recteur, doyen, professeur.

Le mardi à 4 heures, le professeur étudiera Tacite en le comparant aux autres historiens latins.

POÉSIE LATINE : M. MAIGNEN, docteur ès lettres, professeur.

Le lundi à 2 heures, le professeur traitera des origines de la littérature latine, et s'occupera spécialement d'Ennius, de Lucilius, de Plaute et de Térence.

Le mardi à 10 heures et demie, explication des auteurs du programme de la licence et compte rendu des dissertations latines.

LITTÉRATURE GRECQUE : M. HUIT, docteur ès lettres, professeur.

Le mardi à 2 heures, le professeur fera l'histoire de la poésie grecque, d'Homère à Euripide.

Le jeudi à 10 heures et demie; explication des auteurs du programme de la licence et compte rendu des thèmes grecs.

LITTÉRATURE FRANÇAISE : M. l'abbé DEMIMUID, docteur ès lettres, professeur.

Le mercredi à 2 heures, le professeur traitera de la littérature française au seizième siècle.

Le vendredi à 10 heures et demie, alternativement commentaire des auteurs du programme de la licence et correction des dissertations françaises.

HISTOIRE : M. l'abbé DANGLARD, docteur ès lettres, professeur.

Le vendredi à 2 heures, le professeur traitera de l'histoire de la Grèce, depuis la première olympiade, d'après l'archéologie et l'épigraphie.

Le samedi à 10 heures et demie, étude des sources de l'histoire grecque et explication commentée des passages compris dans le programme de la licence.

2^{me} COURS D'HISTOIRE : M. l'abbé DUCHESNE.

Le professeur étudiera les sources de l'histoire du Christianisme pendant les premiers siècles. Le cours ne commencera qu'au second trimestre.

SCIENCES GÉOGRAPHIQUES : M. l'abbé DURAND, professeur.

Le lundi et le jeudi à 3 heures un quart, le professeur traitera de l'Asie (suite) et de l'Afrique.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h. 1/2 M. Rondelet.	10 h. 1/2 M. Maignen.		10 h. 1/2. M. Huit.	10 h. 1/2. M. Demimuid.	10 h. 1/2. M. l'abbé Dangelard.
2 h. M. Maignen.	2 h. M. Huit.	2h. M. Demimuid.		2 h. M. l'abbé Dangelard.	
3 h. 1/4. M. Durand.			3 h. 1/4 M. Durand.		
	4 h. M. Nisard.				
		4 h. 3/4. M. Rondelet.		4 h. 1/2. Le R. P. Bayonne.	

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

74, rue de Vaugirard, 74.

FACULTÉ DES SCIENCES

Année scolaire 1876-1877

Les cours ouvriront le 3 Novembre

ALGÈBRE SUPÉRIEURE : Le R. P. JOUBERT, Docteur ès sciences, Doyen de la Faculté.

Le mardi et le vendredi à 10 heures 3/4.

CALCUL DIFFÉRENTIEL ET CALCUL INTÉGRAL : M. P. SERRET, Docteur ès sciences. Le lundi et le jeudi à 8 heures et demie du matin.

MÉCANIQUE RATIONNELLE ET APPLIQUÉE : M. DOSTOR, Docteur ès sciences. Le mercredi et le samedi à 3 heures et demie.

PHYSIQUE : M. BRANLY, Docteur ès sciences.

Le mardi et le samedi à 1 heure et demie. Le Professeur traitera de la chaleur, du magnétisme et de l'optique.

CHIMIE : M. LEMOINE, Docteur ès sciences, Ingénieur des ponts et chaussées.

Le mardi et le vendredi à 3 heures. Le Professeur étudiera les métalloïdes et leurs composés.

GÉOLOGIE : M. DE LAPPARENT, Ingénieur des mines.

Le lundi à 1 heure et demie. Le Professeur traitera spécialement des phénomènes actuels et des formations éruptives.

MINÉRALOGIE : M. DE LAPPARENT.

Le vendredi à 1 heure et demie. Le Professeur traitera de la cristallographie et des propriétés physiques des minéraux.

ZOOLOGIE, ANATOMIE COMPARÉE ET PHYSIOLOGIE : M. ALIX, Docteur ès sciences.

Le mardi et le samedi à 4 heures et demie. Le Professeur traitera de la physiologie comparée.

BOTANIQUE : M. TISON, Docteur ès sciences.

Le mercredi et le samedi à 3 heures. Le Professeur traitera de l'organographie, de l'histologie et de la physiologie végétale.

PRÉPARATION A LA LICENCE. Les épreuves pratiques auront lieu pour la physique, le jeudi à 2 heures; pour la chimie, le mercredi à 1 h. 1/2; pour la botanique, le mercredi à midi.

PRÉPARATION AU DOCTORAT. Les Licenciés ès sciences qui voudront se livrer à des recherches originales en vue du Doctorat, seront admis dans les laboratoires de la Faculté.

Les Inscriptions pour la Licence seront reçues au Secrétariat, 74, rue de Vaugirard.

Les personnes qui désirent fréquenter les Cours peuvent demander des cartes d'admission à M. le Vice-Recteur et à MM. les Professeurs.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
<p>8 h. 1/2 M. Paul Serret.</p> <p>1 h. 1/2 M. de Lapparent.</p>	<p>10 h. 3/4 le P. Joubert.</p> <p>1 h. 1/2 M. Branly.</p> <p>3 h. M. Georges Lemoine.</p> <p>4 h. 1/2 M. Edmond Alix.</p>	<p>3 h. M. Tison.</p> <p>3 h. 1/2 M. Dostor.</p>	<p>8 h. 1/2 M. Paul Serret.</p>	<p>10 h. 3/4 le P. Joubert.</p> <p>1 h. 1/2 M. de Lapparent.</p> <p>3 h. M. Georges Lemoine.</p>	<p>1 h. 1/2 M. Branly.</p> <p>3 h. M. Tison.</p> <p>3 h. 1/2 M. Dostor.</p> <p>4 h. 1/2 M. Edmond Alix.</p>

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

74, rue de Vaugirard, 74

FACULTÉ DE DROIT

Ouverture des Cours, Vendredi 3 Novembre

PREMIÈRE ANNÉE	COURS DE DROIT ROMAIN :	Salle n° 1. — <i>Professeur Adjoint</i> : M. CAUVIÈRE. Mardi, Jeudi, Samedi, 8 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 1. — Vendredi, 9 h. 3/4 du matin.
	COURS DE CODE CIVIL :	Salle n° 1. — <i>Professeur</i> : M. CHOBERT. Lundi, Mercredi, Vendredi, 8 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 1. — Vendredi, 9 h. 3/4 du matin.
	CONFÉRENCE DE DROIT ROMAIN :	Salle n° 1. — M. LARCHER. Mardi, 9 h. 3/4 du matin.
	CONFÉRENCE DE CODE CIVIL :	Salle n° 1. — M. DEFFIS. Samedi, 9 h. 3/4 du matin.
DEUXIÈME ANNÉE	COURS DE DROIT ROMAIN :	Salle n° 2. — M. LESOEUR, <i>chargé du Cours</i> . Lundi, Mercredi, Vendredi, à 8 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 2. — Vendredi 3 h.
	1 ^{er} COURS DE CODE CIVIL :	Salle n° 2. — <i>Professeur</i> : M. TERRAT. Mardi, Jeudi, Samedi, 9 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 2. — Mardi 1 h.
	2 ^e COURS DE CODE CIVIL :	Salle n° 2. — M. CORRET, <i>chargé du Cours</i> . Mardi, Jeudi, Samedi, 8 h. du soir.
	COURS DE PROCÉDURE CIVILE :	Salle n° 2. — <i>Professeur</i> : M. DELAMARRE. Mardi, Jeudi, Samedi, 8 h. 1/4 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 2. — Lundi, 3 h. 1/2 de l'après-midi.
	COURS DE DROIT CRIMINEL :	Salle n° 2. — M. MERVILLEUX DU VIGNAUX, <i>Professeur, Vice-Doyen</i> . Lundi, Mercredi, Vendredi, 9 h. 3/4 du matin.
LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 2. — Vendredi, 3 h.	
CONFÉRENCE DE CODE CIVIL :	Salle n° 2. — M. CLAVEAU. Jeudi, 1 h. de l'après-midi.	
CONFÉRENCE DE PROCÉDURE CIVILE ET DE DROIT CRIMINEL :	Salle n° 2. — M. SAGOT LESAGE. Lundi, 2 h. 1/2 de l'après-midi.	
TROISIÈME ANNÉE	COURS DE CODE CIVIL :	Salle n° 3. — <i>Professeur Adjoint</i> : M. JAMET. Mardi, Jeudi, Samedi, 8 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 3. — Mercredi, 9 h. 3/4 du matin.
	COURS DE DROIT COMMERCIAL :	Salle n° 3. — <i>Professeur</i> : M. R. DE SÈZE. Lundi, Mercredi, Vendredi, 8 h. 1/2 du matin.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 3. — Mercredi, 9 h. 3/4 du matin.
	COURS DE DROIT ADMINISTRATIF :	Salle n° 1. — <i>Professeur</i> : M. ALIX. Mardi, Jeudi, Samedi, à midi 3/4.
	LEÇON SUPPLEMENTAIRE :	Salle n° 1. — Lundi, 2 h. 3/4.
CONFÉRENCES DE DROIT ROMAIN :	Salle n° 1. — M. LESOEUR. Lundi, Mercredi, Vendredi, 1 h. de l'après-midi.	
CONFÉRENCES DE CODE CIVIL, DE DROIT COMMERCIAL ET DE DROIT ADMINISTRATIF	M. CORRET, les jours et heures seront ultérieurement indiqués.	
COURS DE DOCTORAT	CONFÉRENCE SUR LES PANDECTES :	Salle n° 2. — <i>Professeur</i> : M. ALIX. Lundi, 2 h. 3/4.
	COURS DE DROIT DES GENS :	Salle n° 2. — <i>Professeur Adjoint</i> : M. GUYOT. Mardi, Jeudi, à 4 h. 3/4 de l'après-midi.
	COURS DE DROIT COUTUMIER :	Salle n° 2. — <i>Professeur</i> : M. CONNELLY, Doyen. Lundi, Mercredi, 4 h. 3/4 de l'après-midi.
	COURS D'HISTOIRE DU DROIT :	Salle n° 2. — <i>Professeur, chargé du Cours</i> : M. TERRAT. Samedi, midi 3/4.
	CONFÉRENCES DE DROIT ROMAIN ET DE DROIT FRANÇAIS :	Les jours et heures seront ultérieurement indiqués.
COURS ANNEXES	ENREGISTREMENT ET NOTARIAT :	Salle n° 1. — M. CUENOT. Lundi, Mercredi, Vendredi, 8 h. du soir.
	CODE CIVIL :	Salle n° 2. — M. CORRET. Mardi, Jeudi, Samedi, 8 h. du soir.

Les leçons supplémentaires n'auront lieu que tous les quinze jours.

	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Doctorat et Cours Annexes
Lundi	8 h. 1/2 Cours de Code civil.	8 h. 1/2 Cours de droit romain. 9 h. 3/4 Cours de droit criminel. 2 h. 1/2 Conf. Proc. civile et droit criminel. 3 h. 1/2 Leçon sup. Procédure civile.	8 h. 1/2 Cours de droit commercial. 1 h. Conférence de droit romain. 2 h. 3/4 Leçon sup. droit administratif.	3 3/4 Cours pandectes. 4 h. 3/4 Cours de droit coutumier. 8 h. Cours d'enregistrement et de notar.
Mardi	8 h. 1/2 Cours de droit romain. 9 3/4 Conférence de droit romain.	8 h. 1/4 Cours de Procédure civile. 9 h. 1/2 Cours de Code civil. 1 h. Leçon sup. Code civil.	8 h. 1/2 Cours de Code civil. 12 h. 3/4 Cours de droit administratif.	4 h. 3/4 Cours de droit des gens. 8 h. Cours de Code civil.
Mercredi	8 h. 1/2 Cours de Code civil.	8 h. 1/2 Cours de droit romain. 9 h. 3/4 Cours de droit criminel.	8 h. 1/2 Cours de droit commercial. 9 h. 3/4 Leçons sup. C. civ. droit comm. 1 h. Conférence de droit romain.	4 h. 3/4 Cours de droit coutumier. 8 h. Cours d'enregistrement et de notar.
Jeudi	8 h. 1/2 Cours de droit romain.	8 h. 1/4 Cours de Procédure civile. 9 h. 1/2 Cours de Code civil. 1 h. Conférence Code civil.	8 h. 1/2 Cours de Code civil. 12 h. 3/4 Cours de droit administratif.	4 h. 3/4 Cours de droit des gens. 8 h. Cours de Code civil.
Vendredi	8 h. 1/2 Cours de Code civil. 9 h. 3/4 Leçons supplémentaires.	8 h. 1/2 Cours de droit romain. 9 h. 3/4 Cours de droit criminel. 3 h. Leçons sup. droit romain et droit criminel.	8 h. 1/2 Cours de droit commercial. 1 h. Confér. droit romain.	8 h. Cours d'enregistrement et de notar.
Samedi	8 h. 1/2 Cours de droit romain. 9 h. 3/4 Conférence Code civil.	8 h. 1/4 Cours de Procédure civile. 9 h. 1/2 Cours de Code civil.	8 h. 1/2 Cours de Code civil. 12 h. 3/4 Cours de droit administratif.	12 h. 3/4 Cours d'histoire du droit. 8 h. Cours de Code civil.